

Exécution de la loi sur les travailleurs détachés Collaboration avec les cantons



Contenu de la loi sur les travailleurs détachés

1. Rémunération minimale
2. Durée du travail et du repos
3. Durée minimale des vacances
4. Sécurité, santé et hygiène au travail
5. Protection des femmes enceintes et des accouchées, des enfants et des jeunes
6. Non-discrimination, notamment égalité de traitement entre femmes et hommes

Objectifs de la collaboration

- Les activités d'exécution divergentes n'entravent pas l'exécution.
- L'exécution des prescriptions en matière de sécurité au travail pour les entreprises qui détachent des travailleurs en Suisse peut être menée avec efficacité.
- Les entreprises suisses et étrangères sont traitées de la même manière.

Contenu de la collaboration

- La collaboration dans le domaine des contrôles des prescriptions en matière de sécurité et de la protection de la santé auprès des entreprises étrangères qui détachent des travailleurs en Suisse est réglée. Les entreprises de la branche de la construction sont traitées en priorité.

Difficultés d'exécution (1)

1. Selon la loi sur les travailleurs détachés, sont compétentes pour l'exécution les autorités prévues à cet effet selon les actes législatifs fédéraux.

Les infractions à la loi sur les travailleurs détachés sont toujours sanctionnées par les autorités cantonales.

Une exécution efficace nécessite un accord mutuel et une bonne collaboration.

Difficultés d'exécution (2)

2. La sanction prévue par la loi sur l'assurance-accidents, à savoir le relèvement de la prime pour l'assurance contre les accidents professionnels, ne peut pas être appliquée aux entreprises assurées à l'étranger.
3. Dans les cantons, les partenaires ne sont pas les inspections cantonales du travail, mais les instances cantonales ordinairement responsables du contrôle sur le travail au noir.

Ebauche de solution de la Suva

- La Suva cherche, avec les cantons intéressés, le moyen de permettre une collaboration efficace en matière de sécurité au travail dans le cadre de l'exécution de la loi sur les travailleurs détachés.
- La Suva a donc lancé un projet-pilote avec le canton du Tessin. Les premiers résultats sont attendus en 2009.

Déroulement selon le projet-pilote (1)

- Les organes d'exécution des cantons se concentrent sur les lacunes mettant gravement en danger les travailleurs.
- La Suva met à la disposition des cantons des moyens d'aide avec l'indication du degré de risque.

Déroulement selon le projet-pilote (2)

- Pour pouvoir garantir une exécution aussi uniforme que possible, la Suva forme les organes de contrôle des cantons quant aux principales prescriptions dans le cadre d'un cours de sécurité et de protection de la santé au poste de travail.
- Les organes de contrôle des cantons ne contrôlent les prescriptions en matière de sécurité et de protection de la santé au poste de travail qu'auprès des entreprises étrangères.
- Les cantons soumettent à la Suva pour examen leurs lettres de confirmation à l'intention des entreprises étrangères.

Déroulement selon le projet-pilote (3)

- Les cantons transmettent la gestion du cas à la Suva dans la mesure où la procédure d'exécution selon le *Manuel de la procédure d'exécution pour la sécurité au travail (CFST)* doit être appliquée. Cette situation se présente notamment si les entreprises refusent d'appliquer les mesures de protection requises.
- La Suva communique aux cantons les entreprises étrangères chez lesquelles elle a constaté des infractions aux prescriptions sur la sécurité au travail afin que les cantons puissent appliquer des sanctions.

Moyens d'aide sous forme de listes de contrôle

Absturz-/PSA
Checkliste für das Baugewerbe →

Kontrollleur: ¶

Pos:	Allgemeine Absturzgefahren x	ja x	nein x	teilweise x	Bemerkungen-/Massnahmen x
1x	Baustellenzugang i.Q. ? x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2x	Dedekanten geschützt? x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3x	Bodenöffnungen geschlossen? x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4x	Treppenhaus-/Liftsdacht i.Q. ? x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5x	Fassadengerüst erforderlich und vorhanden? x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pos:	Fassadengerüst x	ja x	nein x	teilweise x	Bemerkungen-/Massnahmen x
6x	Fundation i.Q. ? x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
7x	Verankerung i.Q. ? x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
8x	Fassadenabstand max. 30 cm ? x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9x	Seitenschutz i.Q. ? x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
10x	Gerüstbeläge i.Q. ? x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
11x	Gerüstzugang i.Q. ? x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pos:	Anstalleiter x	ja x	nein x	teilweise x	Bemerkungen-/Massnahmen x
12x	Einsatzlänge oben +1 Meter ? x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
13x	Gleitsicherung i.Q. ? x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
14x	Kippsicherung i.Q. ? x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pos:	PSA x	ja x	nein x	teilweise x	Bemerkungen-/Massnahmen x
15x	Schutzhelm getragen? x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
16x	Sicherheitsschuhe getragen? x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
17x	Handschuhe vorhanden? x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
18x	Gehörschutz vorhanden? x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
19x	Schutzbrille vorhanden? x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pos:	Weitere Feststellungen x	x	x	x	Bemerkungen-/Massnahmen x
x	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
x	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

¶ Ort-/Datum: → Baustelle: ¶

¶ Besucher-Betrieb: → Polier: ¶

Principaux dangers (1)

Chutes – échafaudages



Principaux dangers (2)

Chutes – points de chute



Principaux dangers (3)

Chutes – travaux sur les toits



Principaux dangers (4)

Risques mécaniques



Principaux dangers (5)

Fossés, fosses, fouilles



suvapro



EKAS-Arbeitstagung 18./19.11.2008

Principaux dangers (6)

Démolition et assainissement



Principaux dangers (7)

Négligence du port des équipements de protection individuelle



Prochaines étapes

- De janvier à juin 2009:
Acquisition d'expériences et analyse des résultats de l'essai-pilote mené avec le canton du Tessin.
Eventuellement autres essais-pilote avec 1 ou 2 cantons.
- Dès juin 2009:
Analyse des résultats des essais-pilote et adaptation de l'outil.
- Dès octobre 2009:
Proposer une collaboration aux cantons intéressés